Envoyé en préfecture le 18/11/2020
Reçu en préfecture le 18/11/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20201112-D2020_118-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2020-118

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 12 novembre 2020)

Date de convocation : 30 octobre 2020
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 31
Nombre de délégués votants : 32

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 12 novembre 2020 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, CASSOU, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT, TOULOU et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Absents ou excusés : M. GABASTON, GARROCQ.

Pouvoir : M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. LEGLISE

OBJET : TOURISME - OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE D'OSSAU – DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANTS LES SOCIO-PROFESSIONNELES ET LES PERSONNALITES QUALIFIEES

RAPPORTEUR : Jean-Louis BARBAN, Conseiller Communautaire Délégué en charge de l'OT de la Vallée d'Ossau

L'Office de tourisme communautaire sous le statut d'Établissement Public Industriel et Commercial, a été créé par délibération en date du 24 janvier 2017, en application des articles 64 et 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).
Il a pour mission la mise en œuvre de la politique de développement et de promotion touristique de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Les statuts de l'OT ont été modifiés par délibération n° 2020-99 en date du 29 septembre 2020 avec intégration de suppléants au niveau des différents collèges pour en améliorer son organisation et éviter l'absence de quorum.

Son Comité de direction est constitué de 19 membres titulaires et 15 suppléants, répartis en 3 collèges :

- Le collège des membres représentant la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, élus par le conseil communautaire en son sein, selon le mode de scrutin uninominal (10 membres titulaires et 6 membres suppléants par ordre alphabétique). Ils ont été désignés par délibération n°2020-63 en date du 16 juillet 2020.

- Le collège des membres représentant les socio-professionnels, organismes et associations liés au tourisme, 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, désignés par délibération du conseil communautaire, à partir d'une liste présentée par le Président de la Communauté de Communes et respectant la répartition par domaine d'activités suivante :
  . 1 représentant pour l'hôtellerie et les villages vacances,
  . 1 représentant pour l'hôtellerie de plein air,
  . 1 représentant pour les meublés, les hébergements de groupe et les chambres d'hôtes,
  . 1 représentant des prestataires de service dans le domaine des visites de sites,
  . 1 représentant pour la restauration, les commerçants et les producteurs,
  . 1 représentant des associations, organisateurs d'évènements

- Le collège des membres représentant les personnalités qualifiées, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants désignés par délibération du conseil communautaire à partir d'une liste présentée par le Président de la communauté de communes et respectant la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 18/11/2020
Reçu en préfecture le 18/11/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20201112-D2020_118-DE

. 1 représentant qualifié au titre de la gestion de la station d'altitude de Gourette,
. 1 représentant qualifié au titre de la gestion de la station d'altitude d'Artouste et du Train d'Artouste,
. 1 personnalité qualifiée au titre des activités sportives de montagne

Il convient donc de désigner les membres représentant les socio-professionnels et les personnalités qualifiées, sont proposés comme :

Membres représentants des socio-professionnels

	Membres représentants	Suppléants
Hôtellerie et village vacances	Anthony Merkling (Auberge de la Vallée d'Ossau à Iseste)	Désiré Berrier (Hôtel de France à Arudy)
Hôtellerie de plein air	Céline Michel (Camping Le Rey à Louvie-Juzon)	Martine Augareils (Camping la Ramière)
Meublés, hébergements de groupe et chambres d'hôtes	Francis Doux (Gîte à Castet)	Lydie Baylocq (Gîte et chambre d'hôte à Béost)
Prestataire de service dans le domaine des visites de sites	Nicolas Terrier (Aventure Chlorophylle à Louvie-Juzon)	Lionel Aubriot (Kathaayatraa, Sévignacq-Meyracq)
Restauration, commerçants et producteurs	Odile Gioveri Gambolini (Auberge de Perchades à Bilhères)	Clémentine Ciadous (Ferme Frady, Louvie-Juzon)
Représentant des associations, organisateurs d'évènements	Pierre Hourcade (Club Alpin Français Vallée d'Ossau)	Jean-Maurice Casaux-Bic (Club Alpin Français Vallée d'Ossau)

Membres représentants des personnalités qualifiées

	Membres représentants	Suppléants
Personnalité qualifiée au titre de la gestion de la station de ski de Gourette	M. le Directeur de l'EPSA	Un membre de l'EPSA
Personnalité qualifiée au titre de la gestion de la station de ski d'Artouste et du Train d'Artouste	Jean-Christophe Lalanne, Directeur de la Régie	Gilles Vignau, Régie d'Artouste
Personnalité qualifiée au titre des activités sportives de montagne	Glen Buron Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)	José Gonzalez Bureau Montagne de la Vallée d'Ossau

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- DESIGNE les membres cités ci-dessus comme représentant des socio-professionnels et des personnalités qualifiées du CODIR de l'OT de la Vallée d'Ossau.

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON